



LA
PLAINE
DES PALMISTES

Affaire 20-070524

Création d'une servitude de passage et de réseaux au profit des parcelles AI 986 et AI 899 en partie

NOTA. / Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 30 avril 2024 et que le nombre de membres en exercice étant de **29**, le nombre de présent(s) est de : **19**

Absents : 07

Procurations : 03

Total des votes : 22

Secrétaire de séance : Emilie NALEM



LE MAIRE,

Johnny PAYET

DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU SEPT MAI
2024

L'an deux mille vingt-quatre le SEPT MAI à DIX-HUIT HEURES le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur PAYET Johnny.

PRÉSENTS : Johnny PAYET Maire – Sabine IGOUFE 1ère adjointe – Jean-Yves FAUSTIN 2ème adjoint – Joan DORO 4ème adjoint – Gina DALLEAU 5ème adjointe – Jean-Claude DAMOUR 6ème adjoint – Marie-Héliette THIBURCE 7ème adjointe – Sonia ALBUFFY conseillère municipale – Frédéric AZOR conseiller municipal – Sabrina HOARAU conseillère municipale – Alain RIVIERE conseiller municipal – Marie-Lourdes VÉLIA conseillère municipale – Mickaël PAYET conseiller municipal – Victorien JUSTINE conseiller municipal – Emilie NALEM conseillère municipale – Sophie ARZAL conseillère municipale – Mélissa MOGALIA conseillère municipale – Yannick BOYER conseiller municipal – Sylvie LEGER conseillère municipale

ABSENT(S) : Micheline CLAIN conseillère municipale – Érick BOYER conseiller municipal – Joseph Luçay CHEVALIER conseiller municipal – Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY conseiller municipal – Jean-Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal – Joëlle DELATRE conseillère municipale – Jean-Yves VACHER conseiller municipal

PROCURATION(S) : Mylène MAHALATCHIMY 3ème adjointe à Johnny PAYET – Sandra GRONDIN conseillère municipale à Jean-Claude DAMOUR – Elisabeth BAGNY conseillère municipale

Publicité faite le 14/05/2024

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20240507-DCM20-07052024-DE
Date de télétransmission : 13/05/2024
Date de réception préfecture : 13/05/2024

Affaire 20-070524

Création d'une servitude de passage et de réseaux au profit des parcelles AI 986 et AI 899 en partie

Le Maire rappelle que par délibération en date du 13 septembre 2018, le Conseil Municipal a validé l'échange des parcelles référencées AK 58 et 59 appartenant à la Fédération de la Ligue de l'Enseignement au centre-ville, contre la parcelle AI 986 en partie (parcelle mère) appartenant à la Commune sur le secteur de la Croix-Rouge.

Cette transaction a été finalisée les 30 décembre 2021 et 24 août 2022 suivant acte reçu par Maître Jacques Rivière à Saint-Pierre.

L'étude de Maître Rivière, par courrier en date du 26 juin 2023, sollicite la création d'une servitude de passage et de réseaux afin de desservir la parcelle AI 986 appartenant aujourd'hui à la Fédération de la Ligue de l'Enseignement.

Afin de desservir la parcelle AI 986 et la parcelle communale AI 899 en partie, la servitude à constituer est décrite comme suit :

FONDS DOMINANT :

Propriétaire : LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT FEDERATION DE LA REUNION (LEFR)

Désignation du bien :

Section	N°	Lieudit	surface m ²
AI	986	Ligne 1000	9 056

Propriétaire : COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

Désignation du bien :

Section	N°	Lieudit	surface m ²
AI	899 (p)	Ligne 1000	11 586

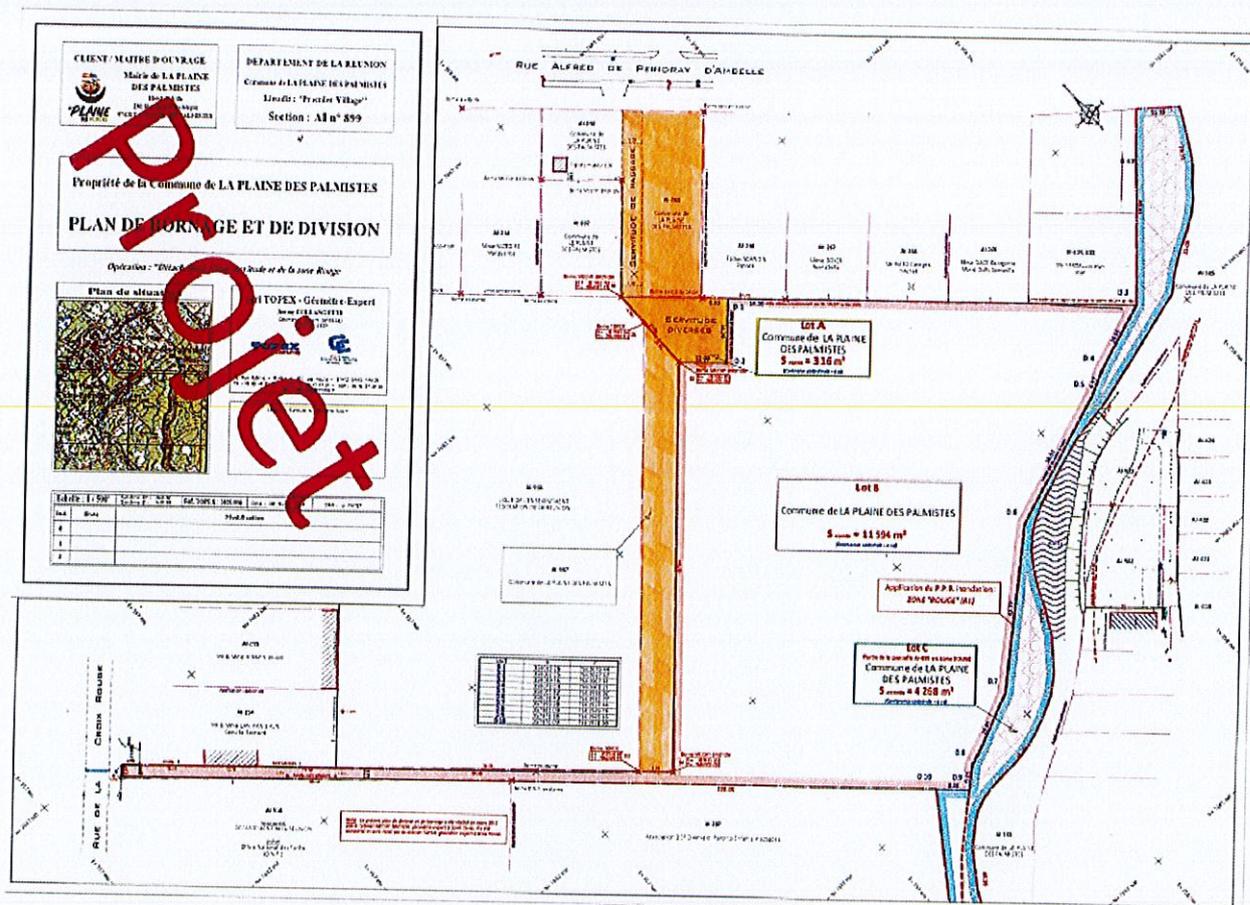
FONDS SERVANT :

Propriétaire : COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

Désignation des biens :

Section	N°	Lieudit	surface m ²
AI	265	Ligne 1000	940
AI	899 (p)	Ligne 1000	316
AI	987	Ligne 1000	944

Cette servitude est constituée à titre réel, perpétuel et gratuit, pouvant s'exercer en tous temps et heures, et sera établie par acte notarié dont les frais seront à la charge de la Commune et sur la base du plan de géomètre joint en annexe.



Plan de servitude

Il est proposé au Conseil Municipal la constitution d'une servitude de passage et de réseaux au profit des parcelles AI 986 et AI 899 (p) sur les parcelles communales AI 265 - AI 899 (p) – AI 987

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à la **MAJORITÉ** des membres présents et représentés et **4 abstentions** (Frédéric AZOR, Sophie AZOR, Yannick BOYER et Sylvie LÉGER),

- **INVITE** les membres du conseil municipal ayant un intérêt direct ou indirect à cette affaire à ne pas prendre part au vote,
- **VALIDE** les termes du présent rapport,
- **APPROUVE** la constitution d'une servitude de passage et de réseaux au profit des parcelles AI 986 et AI 899 (p) sur les parcelles AI 265 - AI 899 (p) – AI 987,
- **CHARGE** le notaire, Maître LOCATE, à Saint-Denis, de la rédaction de l'acte notarié,
- **DIT** que les frais d'acte sont à la charge de la Commune,
- **AUTORISE** le Maire ou en son absence, l'adjoint délégué, à effectuer toutes les démarches y afférentes.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents



Pour copie conforme,
Le Maire,

Johnny PAYET

OFFICE NOTARIAL

DU FRONT DE MER



NOTAIRES ASSOCIÉS

Jacques RIVIERE

Pascal GILLOT

Dorine KIN SIONG - LAW KOUN

Murielle RAMIN

Nicolas BARET

Laurent BARET

NOTAIRES

Anne BOST-BENCHÂA

Aurélié AUTALE

Bin Yaamine INGAR



3 rue du Four à Chaux - BP 200
97455 SAINT-PIERRE CEDEX

tél : 0262 96 12 92
fax : 0262 35 07 48

service négociation : 06 92 86 58 52
office.97410@notaires.fr

Site internet
notairesdufrontdemer.notaires.fr

COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES
230 rue de la République

97431 LA PLAINE DES PALMISTES

Saint-Pierre, le 26 juin 2023

Dossier suivi par
Asma Vanessa DARSOT
02 62 96 97 26
asma.darsot.97410@notaires.fr

ECHANGE COM PLAINE DES PALMISTES / FEDERATION DE LA LIGUE DE
L'ENSEIGNEMENT
194400 /RJ /AVD /

Monsieur le Maire,

Dans le cadre de l'affaire citée en objet, la COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES a échangé le bien cadastré section AI numéro 986 d'une superficie de 9056,00 m² au profit de la FEDERATION DE LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT.

Il était prévu la création d'une servitude de passage et de réseaux avec pour fonds servant à savoir, les parcelles cadastrées section AI 897, AI 898 et AI 265 appartenant à la COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES afin de desservir la parcelle cadastrée section AI numéro 986 appartenant aujourd'hui à la FEDERATION DE LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT.

Je vous joins le plan de bornage établi par le Cabinet TOPEX matérialisant la servitude.

Je vous remercie de bien vouloir m'indiquer si une délibération a été prise à ce sujet.

A défaut, je vous remercie de bien vouloir la mettre en place dans les meilleurs délais.

Dans l'attente de vous lire,

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de mes sentiments dévoués.

